


# RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## BUT2 – BUT3 – LP – REDOUBLEMENT

Du lundi 1<sup>er</sup> juillet à 9h au vendredi 19 juillet à 15h

Et du lundi 19 août à 9h au vendredi 11 octobre à 15h

 Les inscriptions ne sont pas possibles pendant la fermeture annuelle de l'Université du Havre entre le 20 juillet et le 18 août 2024.

*L'inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours*



### CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

103€

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération (voir conditions).

Le montant de la CVEC est fixé à 103 € pour l'année universitaire 2024-2025, et elle doit être acquittée en ligne.

[Obtenir l'attestation d'acquittement de la CVEC](#)

*Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT sans cette attestation*

### INSCRIPTION A L'IUT

175€

*Ne pas utiliser les navigateurs Google Chrome et Safari*

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre, vous devrez vous réinscrire via votre [ENT](#) ou :

### [Me réinscrire à l'IUT](#)

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 175€ par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
  - ✓ Aucune pièce justificative ne vous sera demandé si votre dossier était à jour lors de votre première inscription.
  - ✓ Si demandé, les documents sont à transmettre au format numérique via [cette application](#) (les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents).
- ▶ [Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.](#)

### CERTIFICAT DE SCOLARITE

Votre justificatif d'inscription sera transmis à votre secrétariat pédagogique et remis dès la rentrée, sous conditions de validation de l'inscription.

► Le certificat de scolarité sera à télécharger sur votre [ENT](#).



## CARTE ETUDIANTE

Votre Léocarte est encore valable, un sticker vous sera remis avec votre justificatif d'inscription, il sera à coller en haut à droite de votre carte, sur l'année universitaire précédente.

En cas de perte : consultez le [guide pratique](#).



## RESTAURATION SCOLAIRE



➤ **Sur le campus universitaire :**

Votre compte Izly est toujours actif, pensez à le créditer.

➤ **Uniquement sur le site de Caucriauville :**

Votre compte MyTurboSelf est toujours actif, pensez à le créditer.

⚠ **nouveau** : vous devez remplir une fiche intendance et l'envoyer, avec un RIB, à [cette adresse](#).

### [Remplir la fiche intendance](#)

*La fiche est à remplir obligatoirement pour avoir accès à la restauration scolaire*

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT

par mail à : [iut-scol@univ-lehavre.fr](mailto:iut-scol@univ-lehavre.fr)

